



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 27 JUIN 2022

RESSOURCES
FINANCES

Budget annexe Assainissement : budget supplémentaire 2022

N°2022-167
Rapporteur : Patrick RIEHL

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de présents	59
Nombre de pouvoirs	14
Votants	73
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick RIEHL	

L'an 2022, le 27 juin, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 21 juin 2022, s'est réuni à Saint-Rémy-sur-Avre sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :

Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; M. Jean-Marie ORTET (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Christian BOUCHER (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLA.GES) ; M. Eric LEGENDRE (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; M. Sebastien LEROUX (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Aline CARRE (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; Mme Caroline BARRE (Intérieur)

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

(SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; Mme Edwige GANDON (TREON) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS).

Absent(s)/Excusé(s) :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMEN (DREUX) ; M. Jacques ALIM (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) ; M. Aissa HIRTI (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Denis CHERON (MONTREUIL) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMACHE) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; Mme Sylvie DAGUET (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

Mme Caroline VABRE (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Christine PICARD (DREUX) donne pouvoir à M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; M. Nelson FONSECA (DREUX) donne pouvoir à M. Sébastien LEROUX (DREUX) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) donne pouvoir à M. Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE) ; M. Eric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) donne pouvoir à M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) donne pouvoir à M. Jean-Claude DELANOE (BONCOURT) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Jean-Louis JUSTEAU (NONANCOURT) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) donne pouvoir à Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; M. Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE) donne pouvoir à Mme Christine RENAUD-MARECHAL (ECLUZELLES).

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer

Il a été exposé que,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote de ce budget, mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022

Le budget supplémentaire 2022 du budget annexe Assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :

- **2 481 645,94 €** en section de fonctionnement,

- **3 335 200,61 €** en section d'investissement,

soit **un total de 5 816 846,55 €**.

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	-38 250,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-50 000,00
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	2 569 895,94
Total Recettes	2 481 645,94

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	108 859,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	37 025,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	29 700,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 007 561,94
022 DEPENSES IMPREVUES	276 600,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 900,00
Total Dépenses	2 481 645,94

Les **recettes de fonctionnement** comprennent la reprise du **résultat reporté de fonctionnement** pour un montant de 2 569 895,94 euros. Une révision à la baisse de recettes initialement prévues est inscrite au niveau des **produits des services, du domaine et ventes diverses** et 11 750 euros de refacturation du poste de responsable administratif et financier aux budgets SPANC et EAU est également inscrite au sein de ce chapitre.

Une réévaluation à la baisse des **dotations et participations** a également été inscrite pour un montant de 50 000 euros et correspond à la baisse de la prime d'épuration.

Exception faite des **charges exceptionnelles** d'un montant de 2 007 561,94 euros et des **dépenses imprévues** d'un montant de 276 600 euros essentiellement destinées à permettre l'équilibre comptable du budget, 197 484,94 euros de dépenses ont été inscrites.

Elles correspondent, pour 108 859 euros, aux **charges à caractère général** : 78 000 euros sont inscrits pour l'étude relative au mode de gestion de l'assainissement collectif (AC) et 15 000 euros sont inscrits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

pour l'étude relative à la STEP de Dreux. 7 000 euros ont également été inscrits pour tenir compte de l'évolution des prix de l'énergie.

Les **charges de personnel** comprennent pour 23 500 euros le recrutement d'un responsable administratif et financier valorisé dès le 1^{er} juillet 2022, ainsi que divers remboursements de mises à disposition de personnel.

15 000 euros de créances admises en non-valeur ont été inscrits parmi les **autres charges de gestion courante**. 29 700 euros de **charges financières** (intérêts de la dette) sont également inscrits et résultent des nouveaux emprunts contractés en 2021 et 2022 ainsi que de l'évolution des taux d'intérêts.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 298 114,00	1 915 739,15
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	-236 924,54	176 586,00
4582 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - RECETTES	0,00	174 786,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	6 900,00	0,00
Total Recettes	1 068 089,46	2 267 111,15
Cumul des recettes	3 335 500,61	

DEPENSES

Chapitre	Budget supplémentaire	Restes à réaliser
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	67 300,00	0,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	18 230,00	161 058,96
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	310 023,00	143 722,90
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 547 954,00	118 581,84
4581 OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SOUS MANDAT - DEPENSES	0,00	39 055,65
020 DEPENSES IMPREVUES	332 800,00	0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	596 474,26	0,00
Total Dépenses	2 872 781,26	462 419,35
Cumul des dépenses	3 335 200,61	

Les inscriptions au sein de la section d'investissement comprennent à la fois les inscriptions nouvelles réalisées dans le cadre du budget supplémentaire ainsi que la reprise des restes à réaliser lors de cette même étape budgétaire.

Les modifications essentielles inscrites au budget supplémentaire (opérations réelles uniquement) sont, concernant **les immobilisations corporelles**, 151 000 euros pour des travaux d'assainissement collectif divers et non-inscrits en restes à réaliser, 51 447 euros pour la sécurisation incendie et électrique de la

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022
Affichage : 07/07/2022

STEP de Dreux, 50 000 euros pour les travaux de la mare de Garancière, 25 000 euros pour des ajustements d'installation de la STEP d'Ivry-la-Bataille. Concernant les **immobilisations en cours**, 540 000 euros sont notamment inscrits pour le projet de travaux concernant le sanatorium de Dreux.

Au niveau des recettes, les **subventions perçues au chapitre 13** concernent principalement la DSIL ainsi qu'ensuite des financements de l'Agence de l'eau Seine Normandie (AESN).

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2021-324 du 13 décembre 2021 approuvant le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 2022-086 du 23 mai 2022 approuvant le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe Assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux;


Vu la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2022 portant affectation des résultats 2021 du budget annexe Assainissement ;

Considérant que le compte de gestion fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif.

Au vu de ces éléments, le conseil communautaire, **à l'unanimité des suffrages exprimés** :

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2022 relatif au budget annexe Assainissement arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de **5 816 846,55 euros**.

Délibéré en séance les jour, moi et an susdits

<p>Acte publié le : 06/07/2022 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 ET R.421-5 du code de justice administrative.</p>	<p>POUR EXTRAIT CONFORME Dreux, le 06/07/2022</p>  <p>Le Président Gérard SOURISSEAU</p>
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200040277-20220627-2022-167-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 07/07/2022